

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUENROUËT

Séance du 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de mai à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Guenrouët sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire de Guenrouët, dûment convoqués le 04 mai 2023.

Présents :

MM. Frédéric MILLET ; Katy GERMAIN ; Benoit ANGOT ; Véronique PATÉ-PONDAVEN ; Vincent RONNÉ ; Christine METAUT ; Dany GUET ; Geneviève CLEMENT-ROLLAND ; Géraldine MOREAU ; Amalia DAVID ; Jacques LEFEUVRE ; Sylvain ROBERT ; Franck ABRARD ; Michele CHEVALIER-FERREC ; Danièle CHANTOSME ; Sabrina DAVY.

Absents :

M. Denis CHICAUD
Mme Louise DENIGO-JOSSE
M. Teddy LE SOLLIEC
M. Judicaël FRUNEAU
M. Yoann CAILLON
Mme Sophie GEBEAU
Mme Zélia LIVET

Pouvoirs :

M. Denis CHICAUD donne pouvoir à M. Benoit ANGOT
Mme Louise DENIGO JOSSE donne pouvoir à Mme Amalia DAVID
M. Judicaël FRUNEAU donne pouvoir à M. Frédéric MILLET
M. Teddy LE SOLLIEC donne pouvoir à M. Vincent RONNÉ
M. Yoann CAILLON donne pouvoir à Mme Véronique PATÉ-PONDAVEN
Mme Sophie GEBEAU donne pouvoir à Mme Christine METAUT
Mme Zélia LIVET donne pouvoir à Mme Katy GERMAIN

Le secrétariat de séance a été assuré par : Géraldine MOREAU

Nombre de membres en exercice	23	Votes POUR	23
Nombre de membres présents	16	Votes CONTRE	0
Nombre de suffrages exprimés	23	Abstentions	0

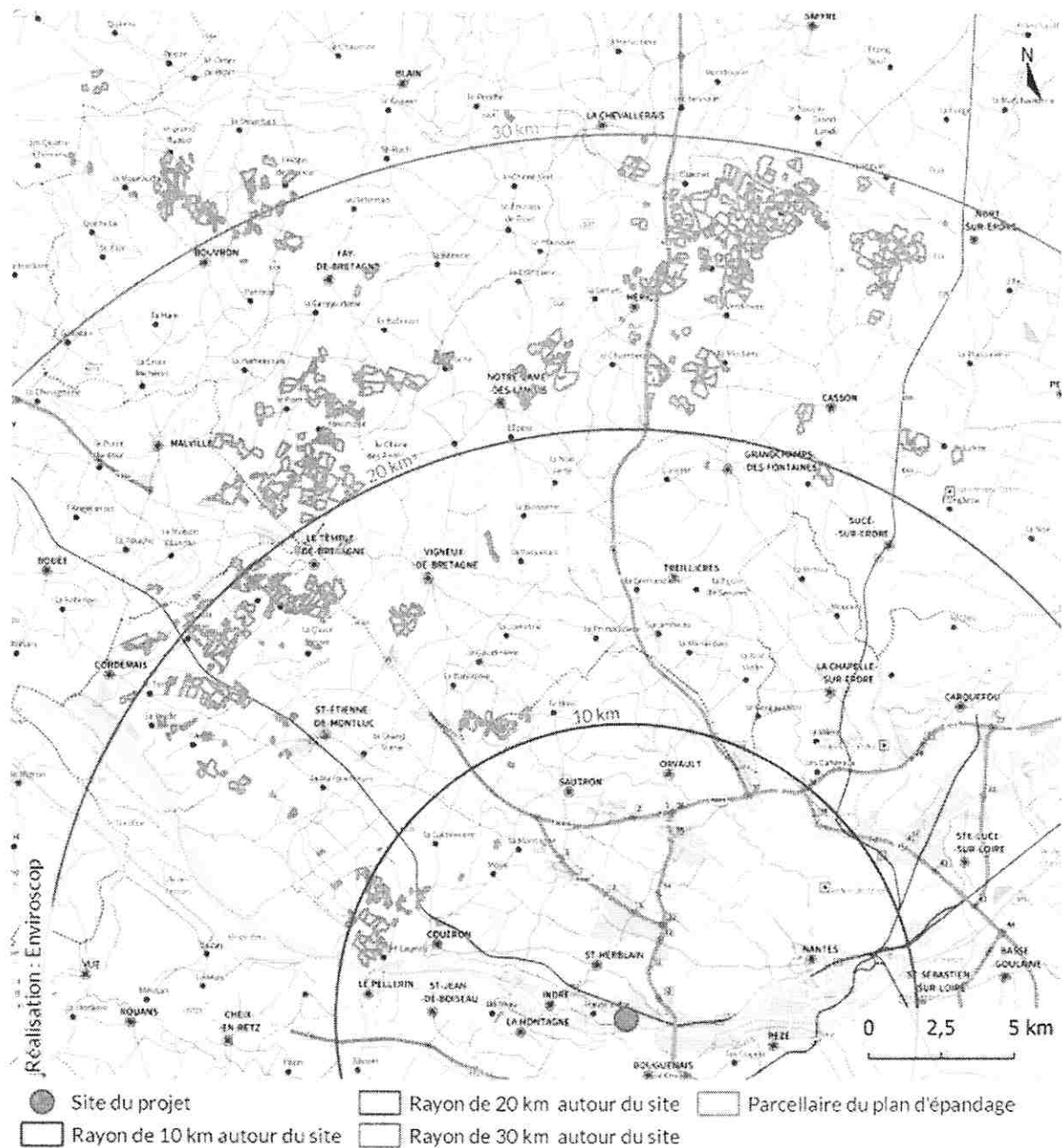
DCM2023/05/08 – Enquête publique SARL biométhane bords de Loire : avis de la commune de Guenrouët

Rapporteur : M. le Maire

En date du 20 mars 2023, le Préfet de Loire-Atlantique informait la commune de l'ouverture d'une enquête publique unique préalable au projet d'unité de méthanisation de la SARL Biométhane bords de Loire. L'enquête publique se déroule du 17 avril au 17 mai 2023. A ce titre, les communes situées dans un rayon de 2 km et concernées par le plan d'épandage sont appelées à formuler un avis dès

Accusé de réception en préfecture
04/04/2023 10:06:52
Date de réception préfecture : 16/05/2023

l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de celle-ci. La commune de Guenrouët est concernée se situant dans le périmètre du plan d'épandage, dont les zones sont précisées sur la cartographie ci-dessous.



(source : France raster)

Figure 1 – Localisation des parcelles mises à disposition

VU l'arrêté n°2023/ICPE/121 en date du 16 mars 2023, du Préfet de Loire-Atlantique,

VU l'article R181-38 du Code de l'Environnement, précisant l'obligation du Conseil Municipal à émettre un avis sur le projet,

CONSIDERANT l'ensemble des documents liés au projet d'unité de méthanisation sur la commune de Saint-Herblain,

Accusé de réception en préfecture
044-214400681-20230512-DCM20230508-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2023

Pour rappel, l'ensemble des documents liés à l'enquête et notamment les cartes détaillées du plan d'épandage sont accessibles sur : <https://registredemat.fr/biomethanedesbordsdeloire>. Les cartes seront présentées lors de la séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide :

- D'émettre un avis défavorable au projet d'unité de méthanisation de la SARL Biométhane bords de Loire, considérant :
 - La zone d'épandage sur les terres agricoles d'un exploitant, ne disposant pas de plan d'épandage, alors que ce document est obligatoire pour les exploitations relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement,
 - Les interrogations sur le caractère polluant des matières faisant l'objet d'un épandage,
 - La problématique d'absence de solidarité territoriale entre secteur urbain et rural, et de principe de déport vers le rural.

A GUENROUET, le 15 mai 2023

Le secrétaire de séance,
Géraldine MOREAU,



Le Maire,
Frédéric MILLET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
de SAINT-NAZAIRE le :
et publication ou notification du :